

MUNICIPALITÉ D'AÏN SOBH-NADHOUR

INVENTAIRE ET ANALYSE, DANS UNE PERSPECTIVE GENRE, DES SERVICES MUNICIPAUX FOURNIS PAR LES COMMUNES PARTENAIRES DU PROGRAMME POUR UN LEADERSHIP MUNICIPAL INCLUSIF EN TUNISIE

Tunis 2020

Le PLMI œuvre au renforcement des capacités de huit communes en matière de livraison de services inclusifs et sexo-spécifiques : Aïn Sobh-Nadhour, El Marja, Fondouk Jedid-Seltène , Hammam Chatt, Menzel Abderrahman, Nabeul, Sidi Bourouis et Tabarka.

L'accompagnement fourni vise aussi bien les conseils et administrations municipaux que les organisations locales de la société civile, en particulier les organisations de femmes.

L'appui du PLMI inclut une assistance technique et financière au développement de services municipaux sexo-spécifiques, y compris par le biais de projets pilotes, en collaboration avec les femmes et/ou organisations de femmes.



Municipalité d'Aïn Sobh-Nadhour

**INVENTAIRE ET ANALYSE, DANS UNE
PERSPECTIVE GENRE, DES SERVICES
MUNICIPAUX FOURNIS PAR LES
COMMUNES PARTENAIRES DU
PROGRAMME POUR UN LEADERSHIP
MUNICIPAL INCLUSIF EN TUNISIE**

Tunis 2020

ABREVIATIONS

AMC Affaires mondiales Canada

CCL Code des collectivités locales

CILG-VNG International Centre international de développement pour la gouvernance locale innovante

CNP-EGAL Comité national pour la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la gestion des affaires locales

CPSC Caisse des prêts et de soutien aux collectivités locales

ESC Équipements socio-collectifs

FCM Fédération canadienne des municipalités

FNVT Fédération nationale des villes tunisiennes

HLM Habitations à loyer modéré

PIC Programmes d'investissements communaux

PLMI Programme « Pour un leadership municipal inclusif en Tunisie »

TABLE DES MATIERES

Introduction	7
1. Cadre général et objectifs de l'inventaire	9
1.1. Cadre général	9
1.2. Objectifs de l'inventaire	10
2. Méthodologie	11
2.1. Approche juridique : La notion de service public dans le CCL	12
2.2. Évaluation de l'accessibilité des femmes aux services municipaux	13
2.2.1. Sur la notion de genre	13
2.2.2. Sur la notion d'usager.e du service municipal	14
2.2.3. Évaluation des services municipaux	14
2.3. Approche opérationnelle	15
3. Constats et recommandations	17
3.1. Services municipaux	17
3.1.1. Constats	18
3.1.2. Recommandations	19
3.2. Équipements socio-collectifs	20
3.2.1. Constats	20
3.2.2. Recommandations	20
3.3. Équipements socio-économiques	20
3.3.1. Constats	20
3.3.2. Recommandations	21
3.4. Jardins, espaces verts et places	21
3.4.1. Constats	21
3.4.2. Recommandations	21
Conclusion	22
Bibliographie	23
Tableau d'inventaire	24

INTRODUCTION

La Constitution tunisienne adoptée en 2014 a consacré le principe de la décentralisation et de la libre administration par les collectivités locales de leur territoire. Celles-ci, qu'elles soient communes, régions ou districts, sont appelées à jouer un rôle central et à gagner en importance en tant que producteur et gestionnaire de services et d'équipements publics ainsi qu'en tant que courroie de transmission et d'interprétation des besoins et aspirations des citoyen(ne)s.

Or, l'opérationnalisation progressive de la décentralisation s'accompagne, dans le cas de près de 200 communes, de l'intégration de nouveaux territoires – en application de la décision de communalisation intégrale du territoire national. Les nouveaux besoins créés par cette décision et ses applications appellent à questionner avec acuité la qualité et le nombre de services municipaux fournis par la commune, les espaces publics sous sa responsabilité, même partagée, la couverture actuelle des territoires en matière d'équipements socio-collectifs (ESC), les développements et ajustements à apporter aux modes de programmation des équipements, la mobilisation et l'optimisation des ressources financières et l'harmonisation des mécanismes de financement des collectivités locales à la lumière des directives de planification sectorielle qui orientent les ministères vers la programmation d'équipements publics dans le cadre du budget de l'État.

La planification communale est, quant à elle, coordonnée par la Caisse des prêts et de soutien aux collectivités locales (CPSCL) qui conduit le processus d'élaboration des Programmes d'investissements communaux (PIC) en prenant appui sur un diagnostic territorial et financier participatif et inclusif envers les besoins spécifiques des différents groupes de la société.

Comme le souligne la Note d'orientation sur la programmation des équipements socio-collectifs, élaborée à Tunis par le Centre international de développement pour la gouvernance locale innovante (CILG-VNG International) et la CPSCL en appui au Ministère des affaires locales et de l'environnement (MALE), en 2018, les programmes annuels d'investissement (PAI), base annuelle des PIC, ont faiblement intégré les ESC et vont se heurter dès 2020 à l'entrée en vigueur des réformes de la décentralisation et de l'urbanisme à travers l'application pleine des Codes des collectivités locales (CCL) et de l'urbanisme. Il va sans dire que cette période impliquera des mutations profondes dans la réalisation et la gestion des ESC, toutes phases incluses.

Par ailleurs, la nouvelle Constitution prévoit l'obligation pour l'État de veiller à garantir la représentativité des femmes et la parité hommes/femmes dans les assemblées élues. C'est dans ce contexte que le Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance et des Seniors (MFFES), en application au décret n°2016-626, paru le 25 mai 2016, a mis en place un « Conseil des pairs » (dont les membres représentent différents ministères

et la société civile) en vue d'intégrer l'approche genre dans « la planification, la programmation, l'évaluation et le budget afin d'éliminer toutes les formes de discrimination entre les femmes et les hommes et de concrétiser l'égalité des droits et devoirs entre eux » (décret n°2016-626). Ce Conseil des pairs œuvre pour l'élaboration et le suivi de l'exécution d'un plan national de l'approche genre.

Or, malgré ces nouveaux dispositifs, l'implication des femmes dans le travail des communes portant sur l'élaboration et/ou l'évaluation des services demeure très peu documentée.

Dans ce contexte, le recours à l'inventaire des services municipaux s'est imposé comme première phase d'état des lieux pouvant renseigner sur le degré d'implication des femmes dans la vie communale et la prise en compte de leurs besoins dans l'élaboration et l'accès aux services fournis par les communes tunisiennes. Le présent document qui concerne la commune d'El Marja, s'insère dans le cadre d'un inventaire plus global incluant les huit communes partenaires du Programme pour un leadership municipal inclusif (PLMI).

I. Cadre général et objectifs de l'inventaire

1.1. Cadre général

La Fédération canadienne des municipalités (FCM) et CILG-VNG International ont convenu de mettre en œuvre le PLMI, avec l'appui des Affaires mondiales Canada (AMC).

Le PLMI s'est fixé comme priorité l'institutionnalisation de l'intégration du genre dans la gestion des affaires locales au sein de la Fédération nationale des villes tunisiennes (FNVT) et des instances nationales et ce à travers le Comité national pour la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la gestion des affaires locales (CNP-EGAL).

Les diverses interventions ont érigé comme élément fondamental et pilier de l'action cette priorité qui est intégrée au renforcement de capacités des intervenants clés afin de développer des outils genrés et de documenter les bonnes pratiques et leçons apprises duplicables et partageables.

D'une durée de 40 mois (2018-2022), le PLMI a pour objectif d'assurer aux citoyennes et femmes leaders (élues et porteuses de changement) plus d'influence dans la gestion des affaires communales en Tunisie. Pour ce faire, le PLMI œuvre au renforcement des capacités de huit communes du Nord en matière de livraison de services inclusifs et sexo-spécifiques et ce au profit des conseils municipaux, des administrations communales ainsi que des organisations de la société civile, en particulier les organisations de femmes. Le PLMI appuie les communes suivantes :

- Aïn Sobh-Nadhour – Gouvernorat de Jendouba ;
- El Marja – Gouvernorat du Kef ;
- Fondouk Jedid-Seltène – Gouvernorat de Nabeul ;
- Hammam Chatt – Gouvernorat de Ben Arous ;
- Menzel Abderrahman – Gouvernorat de Bizerte ;
- Nabeul – Gouvernorat de Nabeul ;
- Sidi Bourouis – Gouvernorat de Siliana ;
- Tabarka – Gouvernorat de Jendouba.

Des projets pilotes municipaux sensibles au genre/aux besoins des femmes, en partenariat avec les acteurs associatifs locaux, seront mis en œuvre dans le cadre de ce programme afin de :

- Mieux répondre aux besoins et attentes des citoyennes ;
- Améliorer la confiance des citoyennes et citoyens envers leurs institutions locales;
- Renforcer les partenariats entre la commune et les organisations communautaires et privées à l'échelle locale ;
- Capitaliser et diffuser les leçons et bonnes pratiques en matière de gouvernance locale participative et inclusive, notamment en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

1.2. Objectifs de l'inventaire

C'est dans ce cadre que s'inscrit la présente mission visant à :

- Définir la notion de service municipal ;
- Rendre compte du mandat général des communes en Tunisie en termes de la livraison de services (i.e. en référant à la loi) ;
- Inventorier les services municipaux fournis par la commune d'Aïn Sobh-Nadhour partenaire du PLMI ;
- Analyser, dans une perspective genre, lesdits services municipaux fournis par la commune ciblée ;
- Élaborer des recommandations susceptibles de renforcer l'intégration du genre dans les services municipaux fournis par la commune d'Aïn Sobh-Nadhour.

2. Méthodologie

La démarche méthodologique adoptée est un modèle de processus. Le processus est ici défini comme un ensemble d'activités inter-reliées et menées dans le but d'identifier des recommandations opérationnelles prenant en compte les besoins spécifiques des femmes dans la commune. Pour la récolte de données relative à notre question, nous avons procédé par une enquête qualitative qui s'est déroulée dans les locaux de la commune.

La visite a eu lieu le 18 octobre 2019 (en plus d'un entretien préliminaire tenu à Tunis le 13 septembre 2019) et elle a consisté en entretiens avec les cinq personnes suivantes, deux fonctionnaires et trois élu(e)s :

- Najet Msatri, responsable du bureau des finances.
- Lazhar Yahyaoui, président de la commission des travaux.
- Dhehbiya Zouaoui, présidente de la commission « Femme et famille » et troisième adjointe du maire de la commune.
- Najoua Askri, première adjointe du maire et présidente de la commission « Médias, communication et évaluation ».

L'objectif des interviews était d'une part d'identifier les différentes dimensions de la vie communale, de l'existence et l'accessibilité des services offerts et d'autre part, comprendre les caractéristiques et les causes qui définissent le degré de participation des femmes à la vie communale et la prise en compte de leurs besoins spécifiques dans l'élaboration des services. Ensuite, un atelier de restitution s'est tenu le 28 décembre 2019 et a enregistré la participation de représentant.e.s du conseil municipal, de l'administration communale et de la société civile.

L'objet étant de discuter des constats et recommandations formulés suite à la première phase de l'enquête et de collecter les recommandations formulées par les différent.e.s intervenant.e.s en vue de les intégrer. Le processus est alors défini à travers la combinaison de constats observables à un ensemble d'intentions spécifiques. Nous avons opté pour la recherche qualitative car elle a pour objectif de « comprendre un phénomène » selon la perspective des sujets ; les observations sont décrites principalement sous forme narrative » (Fortin, 1996, p.368). Ce sont les sujets étudiés qui possèdent des connaissances et des savoirs liés à leurs expériences. Leur point de vue est donc essentiel.

Les services municipaux sont placés sous l'autorité du maire.sse et sont dirigés par le secrétaire général de la mairie. Ils relèvent en général des services de proximité offerts aux habitant.e.s de la commune pour pourvoir à leurs besoins de citoyen.ne.s.

Les services offerts varient d'une mairie à une autre selon l'ancienneté de la fondation, le nombre d'habitant.e.s et la dotation financière. Ils sont notamment évoqués dans l'article 241 du CCL qui stipule que « le conseil municipal contribue à l'organisation des activités de la vie sociale, culturelle, sportive et environnementale de la municipalité à travers les services municipaux et les organisations et associations qui travaillent dans les secteurs susmentionnés. »

2.1. Approche juridique: La notion de service public dans le CCL

C'est l'étude du CCL, dans ses articles énumérés de 200 à 244, qui nous permet de définir les champs, territoires, espaces publics, ESC et services relevant de l'action municipale et destinés aux habitant.e.s et usager.e.s.

Ainsi, sont considérés comme biens affectés à l'utilisation directe par le public, de manière non exhaustive :

- les avenues et les rues ;
- les places publiques ;
- les jardins publics ;
- les routes publiques ainsi que leurs dépendances, sauf les routes classées nationales et les autoroutes;
- tous les biens que la loi désigne comme tels.

L'article 60 considère pour sa part comme relevant du domaine public local et « comme des biens affectés à l'utilisation directe par le public, les places publiques et les jardins publics ».

Notre approche genrée dans l'évaluation de l'accès aux services et de la jouissance des dits services s'appuiera donc sur l'article 75 relatif à la gestion des services publics locaux et stipulant qu'elle obéit aux principes suivants :

- l'égalité entre les usager.e.s et co-contractants du service public ;
- la continuité des prestations ;
- l'adaptabilité ;
- le développement durable ;
- la transparence ;
- la redevabilité ;
- la neutralité ;

- l'intégrité ;
- l'efficacité et la protection des derniers publics ;
- la gouvernance ouverte (Open Gov).

En dehors de la prestation de services [municipaux] et d'équipements de proximité, considérés en vertu de l'article 235 comme relevant des « attributions propres de la commune », nous porterons une attention particulière aux commissions permanentes couvrant obligatoirement les domaines suivants en vertu de l'article 210 :

- les affaires de la femme et de la famille ;
- l'égalité entre les personnes et l'égalité des chances entre les sexes.

Nous veillerons de même à intégrer le droit d'accès à l'information en vertu de l'article 76 sur supports matériels et dématérialisés de natures différentes en application de la loi organique 2016-22, du 24 mars 2016, relative au droit d'accès à l'information.

Les attributions propres de la commune consistant notamment en la prestation de services et d'équipements de proximité, les services publics locaux, que créent et gèrent la municipalité. Celle-ci partage de même certaines attributions, énumérées dans l'article 243, l'autorité centrale.

En matière d'établissements sanitaires et éducatifs, le transfert d'attributions sera mentionné sans pour autant entrer dans la programmation sensible au genre, mais uniquement en termes d'accessibilité et de besoins exprimés.

2.2. Évaluation de l'accessibilité des femmes aux services municipaux

2.2.1. Sur la notion de genre

La notion de genre ne signifie pas uniquement que les femmes soient façonnées en tant que telles par le biais de processus socioculturels ; elle comprend également que les hommes le sont aussi. Cette notion ne nie pas non plus l'existence d'une prédisposition biologique contribuant à l'adoption de comportements et à l'établissement des traits de caractère, mais elle expose que la manière dont les personnes sont modelés par la culture, sur la base de cette prédisposition biologique, joue un rôle déterminant dans ce que, dans une société donnée et dans un temps donné, les hommes et les femmes sont, peuvent se permettre d'être, de faire et de réaliser, tout comme cela influe sur leurs aspirations et l'image qu'ils ont d'eux/elles-mêmes.

Pour Butler (2006), le genre se réalise jour après jour à travers les normes et les contraintes et c'est de cette répétition quotidienne qu'il tire son apparente stabilité, cohérence et naturalité qui sert ainsi de base au cadre social hétéro-normatif et hétéro-sexiste.

Proclamer et édicter légalement l'égalité entre femmes et hommes ne débouche pas sur une concrétisation de cette égalité. Même la régulation légale et pratique de l'égalité des chances n'implique pas que l'égalité va se réaliser. Il y a toujours un gouffre entre l'égalité de droit et l'égalité de fait.

Une égalité des femmes et des hommes dans la pratique devrait s'accompagner d'une égalité et d'une équité, en termes de visibilité et de participation des deux sexes dans la sphère privée et dans la sphère publique. L'égalité des genres ne signifie pas que « les femmes doivent devenir des hommes » mais bien que les femmes doivent jouir des mêmes opportunités et possibilités que les hommes, et que cette fin n'implique pas qu'elles doivent toujours se comporter en fonction de la norme masculine.

Enfin, les femmes – en tant qu'usagères du service municipal – ne constituent pas un groupe homogène ; la notion de genre prend ici en compte le principe d'inter-sectionnalité qui reconnaît que la discrimination des femmes tient à plusieurs facteurs : le sexe, l'âge, le statut marital, la situation économique et géographique, etc.

2.2.2. Sur la notion d'usager.e du service municipal

L'usager.e est défini comme celui/celle « qui a un droit réel d'usage » ou une « personne qui utilise un service public, le domaine public » (Bordone, 2003). L'intérêt pour les femmes en tant qu'usager.e.s se justifie par l'effet des rapports sociaux de sexe sur les possibilités d'accès aux services et partant sur l'égalité entre les citoyen.ne.s en termes d'exercice de leurs droits.

Il n'existe quasiment pas de travaux tunisiens qui s'appuient sur des observations in situ des interactions entre usager.e.s des services publics et les agents qui sont responsables de la mise en œuvre des politiques publiques. Cette approche est pourtant devenue prédominante avec le concept « relation de service » forgé par E. Goffman (1968) qui la définit comme une relation à trois pôles : « les relations de service sont des relations qui se nouent entre des individus, à l'occasion d'une prestation de service, délivrée par les uns (A) à l'intention des autres (B) à propos d'un problème ou d'une réalité (C) sur laquelle on demande à (A) d'intervenir ».

L'intérêt de cette approche, privilégiant les observations ethnographiques, réside dans ce qu'elle permet de dépasser le simple constat d'inégalités d'accès attestées par des données statistiques, pour permettre de saisir les contraintes institutionnelles pesant sur le travail des agents en contact avec le public et de mettre au jour les rapports de domination qui s'installent lorsqu'on a affaire à des citoyen.ne.s/usager.e.s jugé.e.s difficiles.

2.2.3. Évaluation des services municipaux

La participation des usager.e.s dans l'évaluation des services publics à travers les enquêtes de satisfaction s'impose pour mieux cibler ces politiques. Or, comme le souligne Siblot (2005), c'est le/la citoyen.ne standard qui est pris.e en compte comme étalon dans les enquêtes sur la satisfaction des usager.e.s de l'administration. Les populations défavorisées sont exclues du fait de certaines spécificités, à savoir leur relation de prise en charge avec les institutions et leur mode de vie marginal qui les rend inaccessibles par des procédés d'enquête standard (Siblot 2005).

Si l'on considère l'accessibilité des citoyennes et des citoyens aux services municipaux et la prise en compte des besoins spécifiques des femmes comme l'un des piliers des politiques publiques menées et promues par l'État, l'on accepte par là même le recours aux méthodes et outils d'évaluation des politiques, nommée aussi recherche évaluative se caractérisant par « le recours aux méthodes de recherche des sciences sociales pour apprécier les effets des politiques vues comme des processus d'action spécifiques » (Suchman 1967).

Il s'agit ici d'évaluer :

- les moyens ; en s'assurant que les moyens prévus ont été mis en place dans l'espace et dans le temps (intégration préalable des besoins) ;
- la réalisation : apprécier quels ont été les résultats immédiats de l'activité productrice de l'administration (évaluation du service tel qu'il est offert).

Pour les communes de fondation ancienne, l'évaluation sera de type « ex-post » et consistera en un bilan des services, aménagements et équipements déjà existants et fonctionnels. Il s'agit d'évaluer la prise en compte des réalités et besoins différents des femmes et des hommes dans les services, aménagements et équipements, dans une optique de réduction des inégalités et d'optimisation de l'offre de services à la population.

Il s'agit de produire une information révélatrice de la réalité des femmes, de leur fréquentation des espaces, lieux aménagés et équipements, de l'accessibilité, de la mobilité, de la sécurité de leur personne et de la préservation de leur intégrité physique et morale.

2.3. Approche opérationnelle

Le CCL est susceptible d'interprétations diverses au cas par cas. La situation des communes tunisiennes et les grandes différences d'échelle, de nombre d'habitant.e.s et de revenus existant entre-elles ont rendu inéluctable la production d'une grande variété dans les organigrammes des services municipaux offerts aux citoyen.ne.s.

Au niveau des applications et de la traduction des dispositions réglementaires, nous nous intéresserons aux catégories suivantes :

A. Services municipaux proprement dit comprenant d'une manière générale les structures administratives municipales suivantes (liste non exhaustive) accessibles au public :

Secrétariat général de la Mairie

- Service des affaires sociales et culturelles
- Bureau d'ordre
- Section de la réglementation
- Police municipale (rattachée à la Direction générale de la Sécurité publique)

- Bureau de coordination entre les services et les citoyen.ne.s

Direction des affaires administratives générales

Direction financière et des personnels

- Service des impôts et des taxes (recette municipale)

Direction des travaux

- Service d'entretien et de gestion des biens municipaux

Direction de l'aménagement urbain

- Service de l'aménagement et des études urbaines

Direction/service de l'État civil, des Élections (bureau mis à disposition de l'Instance supérieure indépendante pour les élections (ISIE) et géré par les employé.e.s de cette instance), **des décès et de la tenue à jour des concessions dans les cimetières.**

- Service de l'accueil du public et des renseignements d'ordre général.

- Accès à l'information (affichage)

B. Les équipements socio-collectifs qui comprennent les équipements sportifs, culturels et de jeunesse.

C. Les équipements socio-économiques qui comprennent les marchés municipaux couverts et les aires aménagées à cet effet.

D. Les jardins et places publics.

3. Constats et recommandations

3.1. Services municipaux

3.1.1. Constats

La commune Aïn Sobh-Nadhour englobe 15 051 habitant.e.s et a été créée en 2017.

Le manque de moyens et d'effectifs dans une municipalité nouvellement créée rend la gestion du bureau d'ordre un peu lente. Les toilettes ne sont pas différenciées par un écriteau, elles sont communes et situées sur la droite, côté couloir. Le bureau de l'accueil est géré par une seule personne, anciennement employée en tant que « hadhira ». La fréquentation du guichet n'est pas égale entre les sexes selon une élue, les hommes sont plus nombreux. Les jeunes femmes viennent essentiellement en début de semaine, particulièrement en matinée, y déposer des demandes d'emploi, elles sont âgées entre 30 et 45 ans. Certaines sont diplômées du cycle supérieur, d'autres ont un faible niveau scolaire, et la plupart vise des missions contractuelles « hadhaïer ». Elles déposent aussi des demandes d'autorisation de raccordement aux réseaux d'eau et d'électricité, mais aucune donnée précise sur l'identité des requérantes n'est disponible. Les femmes viennent plus souvent pour faire des réclamations concernant l'éclairage et la propreté et viennent en nombre pour assister aux sessions de la commission « Femme et famille ».

Les rôles sociaux attribués aux sexes et les stéréotypes de genre sont renforcés par l'inexistence de demandes émanant d'hommes pour les attributions d'aides sociales gérées par la mairie. La famille est tributaire des initiatives de la femme, responsable des enfants et de trouver des alternatives de soutien (contrairement aux hommes qui ont l'obligation de satisfaire les besoins matériels de la famille). Le cas échéant, l'intervention des femmes est perçue comme relevant de la mendicité selon les représentations et croyances partagées par certain.e.s enquêté.e.s.

Le bureau d'ordre semble pâtir du manque de confort et d'absence de commodités (toilettes publiques pour les deux sexes) ce qui pénalise en premier lieu les femmes. Il joue aussi le rôle du bureau de coordination entre les services et les citoyen.ne.s, inexistant.

La commune dispose d'un service de l'accueil du public et des renseignements d'ordre général, guichet situé à la droite de l'entrée dont est chargée une jeune recrue féminine qui communique avec les citoyennes et citoyens et les oriente vers les services compétents.

La faiblesse structurelle de cette municipalité récente explique l'importance prise par les commissions qui ne peuvent, de par leurs attributions, se substituer aux services inexistantes. Ainsi, la commission des affaires

sociales s'est chargée de certaines des missions du service éponyme. La distribution des allocations se fait en collaboration entre la municipalité et d'autres instances comme les organismes affiliés au ministère des affaires sociales et en coordination avec la présidente de la commission « Femme et famille » qui acheminait les demandes des femmes consistant souvent en demandes d'aides matérielles. Ces requêtes sont plus fréquentes pendant les fêtes et rentrées scolaires. Les requêtes d'aide pour les personnes en situation de handicap sont présentes et sont « des affaires prises en charge par les femmes » selon une fonctionnaire car « les hommes ne se déplacent pas pour ces questions » sauf lorsque les demandeuses habitent dans des localités éloignées et donnent procuration à leur époux. Il est à signaler qu'une vague de démissions a touché cette commission. Quatre élus, dont la présidente, ont démissionné depuis quatre mois. Ils ont été remplacés depuis, mais aucune réunion ni activité n'ont été effectuées.

Les demandes d'emploi des femmes diplômées du cycle supérieur ont été traitées en collaboration entre la commission de la femme et de la famille et la commission des affaires sociales en vue de trouver des solutions. La commission de l'éducation et des affaires culturelles et artistiques s'est chargée de certaines des missions de ce service. Les femmes de la localité d'Aïn Sobh-Nadhour sont en demande d'activités culturelles et sportives pour leurs enfants. Très peu d'associations sont actives et la seule spécialisée en Taekwondo procède à une sélection des bénéficiaires, selon les propos d'un élu. Les jeunes et les enfants sont privés d'activités vu l'absence de maison de jeunes ou de centre culturel.

Il en va de même pour le service de l'aménagement et des études urbaines dont certaines missions sont assurées par la commission des travaux. Un agent contractuel, agent de propreté à l'origine, s'occupe des tâches dites techniques : il accompagne et assiste les agents de la garde nationale pour les visites de terrain. La commission propose (pour les attributions non consommées du budget de la municipalité de 2018) la réparation de l'éclairage à proximité des lotissements du « village », offrant ainsi plus de sécurité auprès des femmes. La commission a de même organisé des sessions participatives dans le cadre du plan d'aménagement, mais la présence des femmes a été faible. Une élue explique qu'une vision en matière d'aménagement prenant en compte les spécificités des femmes n'est actuellement pas prioritaire autant que l'accord de validation du plan prévoyant la construction du centre culturel, de la maison de jeunes et de l'hôtel de ville.

De manière générale, la politisation des membres des commissions constitue un obstacle à leur bon fonctionnement en raison des frictions existantes et de leurs conséquences sur des services qui ne fonctionnent que grâce à leur prise en charge, partielle ou totale, par des commissions.

Le service d'état-civil fonctionne de manière satisfaisante. Une femme travaille seule dans ce service et, en dépit du manque d'effectif, il a été évalué positivement par les usagers et aucune plainte n'a été signalée. Les enregistrements des naissances et décès sont traités par la municipalité de Tabarka qui les partage avec la commune d'Aïn Sobh-Nadhour. L'espace affecté au service consiste en une salle avec trois guichets dépourvue de bancs. Les femmes enceintes et âgées et les personnes en situation de handicap n'ont pas droit à un traitement préférentiel.

La recette municipale est plus fréquentée par les hommes que par les femmes. Celles-ci viennent aussi au nom de leurs maris ou de leurs fils (avec une procuration) pour payer les taxes. Ce que fait apparaître la collecte des impôts et droits c'est le déséquilibre entre propriétaires hommes et femmes et la réticence à être en règle en matière d'impôts. Des élus ont proposé de mener des campagnes de sensibilisation pour le paiement des taxes. Une demande a été formulée, dans le cadre de la convention avec le Centre national de l'informatique pour acquérir un logiciel spécifique pour le traitement des recettes municipales. Le travail se fait sur Excel présentement.

L'accès à l'information se fait essentiellement via l'affichage sur tableaux à l'entrée ; une page Facebook, dédiée à la commune, a été créée et est active et actualisée. Ce dispositif sera bientôt renforcé par un site web en cours de construction. L'affichage précédant les sessions de participation se fait dans les cafés, les commerces, les écoles, la communication directe. Le chauffeur de la municipalité, l'agent de propreté et quelques membres du conseil se mobilisent pour l'affichage. L'accès à une information spécifique est possible à travers le remplissage d'un formulaire précisant quelle information est demandée.

3.1.2. Recommandations

L'institutionnalisation de la prise en compte des besoins spécifiques des femmes doit être entamée en les intégrant en amont dans les mises en œuvre des missions de service municipal de la municipalité et en sensibilisant les cadres des deux sexes aux besoins spécifiques des femmes. Elle doit s'appuyer sur la collecte automatisée des données ventilées par sexe dans les services municipaux, par l'enrichissement des logiciels existants notamment. Cette opération peut se faire en parallèle avec la tenue d'une base de données actualisée sur les citoyennes, dont celles ayant sollicité les services municipaux, afin de favoriser une communication ciblée et faciliter l'accès à l'information.

Au niveau des services municipaux recevant du public, il est recommandé de procéder à la priorisation accordée aux femmes âgées, aux femmes enceintes et aux personnes en situation de handicap dans les files d'attente, l'équipement des salles d'attente en sièges et en bancs (surtout pour les femmes enceintes et les personnes âgées) et l'aménagement de toilettes publiques différenciées et de commodités destinées aux femmes et hommes de la municipalité.

L'instauration d'un dialogue entre le conseil municipal et ses administrées est fortement recommandée. Celui-ci comprendrait plusieurs volets dont le renforcement de la participation féminine aux réunions du conseil municipal à travers la communication directe et le recours à une campagne d'affichage ciblée dans les lieux fréquentés par les femmes de la commune (dispensaire, bureau de poste, écoles, etc.) ainsi que l'instauration d'une communication directe et régulière (ex. : mensuelle; un dimanche par mois) avec les femmes résidentes dans les zones éloignées afin de les informer du fonctionnement des services municipaux et de leur expliquer les démarches administratives qui peuvent y être réalisées. Ce travail de communication doit inclure le porte à porte, la diffusion de l'ordre du jour détaillé des réunions du conseil municipal (dans le cas de délibérations publiques), le recours à l'affichage dans les lieux publics (cafés, dispensaires, écoles, etc.) des avis intéressant la population et impliquer des membres de la commission municipale « Femme et famille ».

Création d'une boîte à suggestion (variante : boîte à idées) réservée aux habitantes de la commune et destinée à recueillir leurs propositions relatives à l'amélioration des services municipaux permettrait d'améliorer leur contribution aux affaires locales. Les auteures de propositions retenues feront l'objet d'une publication de leur nom sur le site web de la mairie. Cette initiative s'accompagnerait de la création de conseils de secteurs, émanant du conseil municipal, dans chaque secteur ('imâda) de la commune et favorisation de la participation des femmes dans les affaires locales.

Cette opération s'intégrera pour plus de cohérence dans la mise en place d'un programme de communication municipale portant sur les activités et les services municipaux notamment les opérations de sensibilisation, les dates de réunion du conseil municipal et les questions d'actualité.

Autre priorité à traiter, l'amélioration du transport permettra de faciliter l'accès des femmes de la commune aux services municipaux (proposition concrète : rétablissement de la ligne Amdoun-Tabarka).

3.2. Équipements socio-collectifs

3.2.1. Constats

La commune ne dispose que de trois terrains en plein air, de fréquentation exclusivement masculine et dédiés au football, non équipés de vestiaires et la plupart situés au milieu ou à proximité de quartiers résidentiels. Le seul jardin d'enfants est privé et ne concerne en aucun cas la commune. Le dispensaire de la commune, situé sur la route principale, est à la charge du ministère de la santé publique et ferme ses portes à 13 heures. Un autre dispensaire, celui de Khaddouma, est construit et équipé, mais fermé par manque de personnel qualifié. La commune possède le terrain sur lequel ces équipements sont édifiés, mais n'a aucune implication dans la gestion.

3.2.2. Recommandations

La mise en place d'activités culturelles, sportives et formatives destinées aux femmes et prenant en compte leur disponibilité réelle est recommandée. Les équipements gagneraient à être adaptés à l'utilisation féminine et pour encourager celle-ci, une première étape de réservation de plages horaires est envisageable.

3.3. Équipements socio-économiques

3.3.1. Constats

Les deux marchés hebdomadaires ne sont pas équipés de points d'eau. Il s'agit de terrains en plein air situés à proximité du collège. Le marché d'Aïn Sobh-Nadhour est loué à un particulier qui assure sa gestion et celui d'Aïn Snoussi a lieu sur un terrain concédé à la municipalité. Six femmes et hommes travaillent ensemble aux marchés. Les femmes d'Aïn Snoussi travaillent dans le domaine de l'agriculture mais elles restent à proximité de leurs habitats.

3.3.2. Recommandations

La commune devrait s'investir dans l'organisation de formations destinées aux femmes dans les zones communales reculées et favoriser la participation féminine à la planification municipale.

3.4. Jardins, espaces verts et places

3.4.1. Constats

La commune dispose d'un unique jardin situé au milieu des lotissements du village. En mauvais état, non gardé, non équipé (dépourvu de bancs, de poubelles et de clôture), il pâtit de la pratique des habitant.e.s qui y déversent de la terre et des déchets divers ce qui lui donne l'aspect d'une décharge, à certains endroits. Des demandes de femmes habitant au village, ont été adressées oralement aux membres du conseil, pour l'entretien et l'équipement de ce jardin. Cette proposition a été discutée à plusieurs reprises pendant les sessions de la commission de la propreté qui n'a effectué que quelques travaux d'entretien.

3.4.2. Recommandations

L'atelier de restitution a mis en évidence le besoin d'espaces verts aménagés praticables par les femmes et les enfants particulièrement. L'aménagement et entretien de l'unique jardin public permettra de favoriser la fréquentation féminine. Il serait bon de donner sous forme de concession à un investisseur privé le droit d'établir et de gérer une buvette/caféteria.

CONCLUSION :

À Aïn Sobh-Nadhour, comme dans toutes les communes tunisiennes, des indicateurs portant sur le genre peuvent être produits à travers des opérations statistiques régulièrement reprises par le corps administratif et par les commissions du conseil. Ainsi, l'alimentation des données pourrait réaliser des avancées considérables en matière d'analyse de l'égalité de genre. Sa réussite reste tributaire de la constitution d'une plateforme combinant la collecte de données de différentes instances : de l'Institut National de la Statistique aux structures spécifiques comme le Centre de recherches, d'études, de documentation et d'information sur la femme, le MFFES, etc. et de l'adoption d'une approche qui consisterait en la réorganisation, l'amélioration, l'évolution et l'évaluation des processus de prise de décision, aux fins d'incorporer la perspective de l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines et à tous les niveaux. Il est aussi nécessaire de réaliser une enquête auprès des usagers et des usagères des services afin d'identifier les besoins spécifiques aux femmes, les difficultés d'accès et de jouissance des services.

BIBLIOGRAPHIE

- **BORDONE J.**, « Le droit des usagers des services publics », *Journal du droit des jeunes*, 2003/3 (N° 223), p. 26-29. DOI : 10.3917/jdj.223.0026.

URL: <https://www.cairn.info/revue-journal-du-droit-des-jeunes-2003-3-page-26.htm>

- **BUTLER J.**, *Trouble dans le genre, Le féminisme et la subversion de l'identité*. Traduit de l'anglais par Cynthia KRAUS, Collection : La Découverte Poche / Sciences humaines et sociales n°237, novembre 2006, pp 294.

- **FORTIN M.-F.**, *Le processus de la recherche : de la conception à la réalisation*, Ville Mont-Royal: Décarie Éditeur, 1996. pp380.

- **GOFFMAN E.**, *Asiles. Études sur la condition sociale des malades mentaux*. Traduit de l'anglais par Liliane Lainé. Collection Le sens commun, 1968, p452.

- **SIBLOTY.**, « Les rapports quotidiens des classes populaires aux administrations. Analyse d'un sens pratique du service public », *Sociétés contemporaines*, 2005/2 (no 58), p. 85-103. DOI : 10.3917/soco.058.0085.

URL : <https://www.cairn.info/revue-societes-contemporaines-2005-2-page-85.htm>

- **WARN P.**, Les relations de service comme régulations. In: *Revue française de sociologie*, 1993, 34-1. Sur la scolarisation. pp. 69-95.

- **Décret gouvernemental n° 2016-626 :**

http://www.legislation.tn/fr/detailtexte/D%C3%A9cret%20Gouvernemental-num-2016-626-du-25-05-2016-jort-2016-045__20160450062632

TABLEAU D'INVENTAIRE

Entité	Type	Existence	Appréciations sur l'état général	Appréciations genrées	Observations	Remarques sur la gestion et la propriété
Services municipaux	Bureau d'ordre	Oui	<p>La personne qui travaille dans ce service vient d'être recrutée. Il était chargé de l'accueil et travaillait en tant que contractuel « hadhira ».</p> <p>Il gère les entrants et sortants en les inscrivant sur le registre.</p> <p>Les fonctionnaires lui donnent une formation et l'aident en cas de besoin vu qu'ils/elles réalisaient cette prestation. « C'était la tâche de tout le monde » disait la responsable des finances.</p> <p>Cet agent ne connaît pas très bien ses prérogatives selon une élue.</p>	<p>Les toilettes ne sont pas différenciées par un écriteau, elles sont communes et situées sur la droite, côté couloir.</p> <p>La fréquentation du guichet n'est pas égale entre les sexes selon une élue, les hommes sont plus nombreux.</p> <p>Les jeunes femmes viennent y déposer des demandes d'emploi, elles sont âgées entre 30 et 45 ans. Certaines sont diplômées du cycle supérieur, d'autres ont un faible niveau scolaire, pour des missions contractuelles « hadhaïer ». Elles viennent en début de semaine, en matinée.</p> <p>Elles déposent des demandes d'autorisation de raccordement aux réseaux d'eau et d'électricité.</p> <p>Les registres ne spécifient pas le nombre des femmes et d'hommes qui déposent des demandes.</p>	<p>Le manque de moyens et d'effectif dans une municipalité nouvellement créée rend la gestion du service un peu lente signale le président de la commission des travaux.</p> <p>« El Kariya » (village) a été construit en 1968 en délocalisant une partie de la population.</p> <p>Le président de la commission des travaux explique que ces logements ainsi que leurs habitants étaient mal vu par le reste de la population locale et qu'aujourd'hui un lotissement de 100 mètres abrite 4 familles.</p>	<p>Le local n'est pas spacieux, il est conçu comme une maison en rez-de-chaussée, à la croisée des zones d'habitation et très proche d'un quartier nommé « El Kariya » (village), l'entrée n'est pas accessible depuis la route principale.</p> <p>Une piste non goudronnée donne accès au local.</p> <p>L'entrée de la municipalité nécessite le raccordement aux réseaux d'eau et d'électricité.</p> <p>Un projet de construction d'un nouveau local est à l'étude, il va être financé par le Fonds des prêts et d'assistance aux collectivités locales. Son exécution est prévue pour 2020.</p>

Entité	Type	Existence	Appréciations sur l'état général	Appréciations genrées	Observations	Remarques sur la gestion et la propriété
	Service des affaires sociales	Non. La commission des Affaires sociales s'est chargée de certaines des missions de ce service.	<p>La distribution des allocations se fait en collaboration entre la municipalité et d'autres instances comme les organismes affiliés au ministère des affaires sociales.</p> <p>Une vague de démissions a touché cette commission. Quatre élus, dont la présidente, ont démissionné depuis quatre mois. Ils ont été remplacés depuis, mais aucune réunion ni activité n'ont été effectuées.</p> <p>La présidente de la commission « Femme et famille » coordonnait avec cette commission et lui acheminait les demandes des femmes.</p>	<p>Les requêtes des femmes consistent en demandes d'aides matérielles et sont nombreuses.</p> <p>Elles sont plus fréquentes pendant les fêtes et rentrées scolaires. Des requêtes d'aide pour les personnes en situation de handicap sont déposées.</p> <p>Les hommes ne viennent pas pour ce type de requête, ce sont « des affaires prises en charge par les femmes » selon une fonctionnaire. Cependant la présidente de la commission « Femme et famille » explique que les demandes d'aides formulées par les femmes habitant dans des localités éloignées se font à travers une procuration donnée au mari.</p> <p>Les demandes d'emploi des femmes diplômées du cycle supérieur ont été traitées en collaboration entre la commission « Femme et famille » et les affaires sociales en vue de trouver des solutions.</p>	<p>Une initiative nationale a été prise par le ministère des affaires sociales pour offrir des cours d'alphabétisation et de formation de base.</p> <p>Les demandes de femmes pour la certification des pièces d'identités, document demandé pour la participation, ont été nettement plus nombreuses que celle des hommes selon une élue.</p>	

Entité	Type	Existence	Appréciations sur l'état général	Appréciations genrées	Observations	Remarques sur la gestion et la propriété
				<p>Quatre femmes (deux mariées et deux célibataires) ont bénéficié de 4 postes dans une pépinière dont les produits sont destinés à l'exportation et qui est situé à proximité de la municipalité.</p> <p>Étant donné que la présidente de la commission « Femme et famille » travaille dans l'enseignement, elle a observé au local de l'établissement un enfant en situation d'handicap et a pu lui procurer un fauteuil roulant grâce à cette commission.</p>		
	Service des affaires culturelles	Non. La commission de l'éducation, et des affaires culturelles et artistiques s'est chargée de certaines des missions de ce service.	La présidente de la commission a présenté sa démission, son poste a été confié à un autre élu mais aucun travail n'a été effectué depuis, d'après une élue.	<p>Les femmes de la localité d'Aïn Sobh-Nadhour sont en demande d'activités culturelles et sportives pour leurs enfants.</p> <p>Très peu d'associations sont actives et la seule spécialisée en Taekwondo procède à une sélection des bénéficiaires, selon les propos d'un élu.</p> <p>Les jeunes et les enfants sont privés d'activités vu l'absence de maison de jeunes ou de centre culturel.</p>	Selon une élue, la commission aurait pu travailler sur le volet éducation en offrant des cours d'apprentissage pour les analphabètes ou valoriser le patrimoine culturel de la région à travers une exposition de produits artisanaux.	

Entité	Type	Existence	Appréciations sur l'état général	Appréciations genrées	Observations	Remarques sur la gestion et la propriété
	Section de la réglementation (police municipale)	Oui, dépendant de la division de la garde nationale de Tabarka	<p>Les membres de la garde, qui sont en sous-effectif, explique un fonctionnaire, viennent sans préavis en compagnie d'un représentant du Ministère de l'équipement à Tabarka (justifié par le fait que la route principale est du ressort de la municipalité de Tabarka), sans l'informer. Il conteste le manque de coordination avec lui.</p> <p>La fonctionnaire interrogée explique qu'en cas de besoin, une voiture de la municipalité part chercher l'un des membres de la garde.</p> <p>Une autre élue n'a relevé aucune intervention de la garde nationale.</p>		<p>Il existe 55 arrêtés de démolition non exécutés à ce jour. Ces décisions non exécutées étaient auparavant du ressort du conseil rural « Majless karoui » dépendant de Tabarka.</p> <p>La localité d'Aïn Sobh-Nadhour est la plus touchée en matière de constructions anarchique sur terrains agricoles ou forestiers consistant essentiellement en habitat « spontané » (selon l'observatoire de l'urbanisme), ce qui constitue une difformité au niveau du paysage urbain.</p>	Dans les locaux de l'hôtel de ville à Tabarka
	Bureau de coordination entre les services et les citoyens	Non				
	Service de l'État Civil, des Élections, des décès et de la tenue à jour des concessions dans les cimetières	Oui	<p>Une femme travaille seule dans ce service.</p> <p>En dépit du manque d'effectif, le service a été évalué positivement par les usager.e.s et aucune plainte n'a été signalée.</p> <p>Les enregistrements des naissances et décès sont traités par la municipalité de Tabarka qui les partage avec la commune d'Aïn Sobh-Nadhour.</p>	<p>Salle avec 3 guichets, dépourvue de bancs.</p> <p>Pas de traitement préférentiel pour les femmes enceintes et âgées ou personnes en situation d'handicap.</p> <p>La fréquentation est plus importante à certains moments de l'année.</p>		Une annexe avec une porte d'entrée indépendante, mais faisant partie du bâtiment principal

Entité	Type	Existence	Appréciations sur l'état général	Appréciations genrées	Observations	Remarques sur la gestion et la propriété
	Service de l'aménagement et des études urbaines	Non. La commission des travaux s'est chargée de certaines des missions de ce service.	<p>Pas de personnel qualifié.</p> <p>Un agent contractuel, à l'origine agent de propreté, s'occupe des tâches dites techniques : il accompagne et assiste les agents de la garde nationale pour les visites de terrain d'après la responsable des finances.</p> <p>Le président de la commission des travaux explique l'inexistence d'un bureau technique au sein de la municipalité.</p>	<p>Un effort est à produire pour la réforme de l'infrastructure.</p> <p>La commission propose (pour les attributions non consommées du budget de la municipalité de 2018) la réparation de l'éclairage à proximité des lotissements du « village », offrant ainsi plus de sécurité auprès des femmes.</p> <p>Concernant les sessions participatives dans le cadre du plan d'aménagement, la présence des femmes a été faible.</p> <p>Une élue explique qu'une vision en matière d'aménagement prenant en compte les spécificités des femmes n'est pas actuellement prioritaire autant que l'accord de validation du plan prévoyant la construction du centre culturel, de la maison de jeunes et de l'hôtel de ville. Selon elle, elle sera nécessaire dans un temps ultérieur.</p>	<p>Une demande de recrutement a été formulée auprès du ministère des affaires locales.</p> <p>Les permis de bâtir sont délivrés par le gouvernorat de Jendouba.</p> <p>Les manquements existants en matière d'aménagement, explique le président de la commission des travaux, sont l'absence de routes asphaltées à l'exception de la route principale et de routes secondaires qui en dérivent et l'aménagement des sentiers agricoles.</p> <p>Le village pose problème selon lui à deux niveaux : l'habitat anarchique et l'évacuation des eaux pluviales.</p> <p>L'inexistence d'un circuit d'évacuation des eaux fait qu'en période de fortes pluies, l'eau les maisons sont inondées.</p>	Dans le bâtiment principal

Entité	Type	Existence	Appréciations sur l'état général	Appréciations genrées	Observations	Remarques sur la gestion et la propriété
	Service d'entretien et de gestion des biens municipaux	Oui	<p>Il y a eu de nouveaux recrutements pour les agents d'entretien des équipements, mais pas de local pour les engins.</p> <p>Une demande auprès du ministère de l'agriculture pour bénéficier du local de la direction des forêts afin d'abriter les engins de la municipalité est en cours d'approbation.</p>			
	Service impôts et taxes (recette municipale)	Oui	Deux femmes travaillent dans ce service.	<p>La fréquentation des hommes est plus conséquente que celle des femmes au sein du service.</p> <p>Les femmes viennent au nom de leurs maris, ou de leurs fils (avec une procuration) pour payer les taxes.</p> <p>Il y a davantage de propriétaires hommes d'après la responsable du service des finances et d'une élue mais aucune statistique ne le confirme.</p> <p>Les citoyennes et citoyens ne viennent pas payer leurs taxes spontanément mais par obligation.</p> <p>Les habitants ne sont pas en règle et ne veulent pas payer les taxes explique la</p>	<p>Une demande a été formulée, dans le cadre de la convention avec le Centre national de l'informatique pour acquérir un logiciel spécifique pour le traitement des recettes municipales.</p> <p>Le travail se fait sur Excel présentement.</p> <p>La commune ne dispose pas de propriétés (à part le local de la municipalité et un hammam d'hydrothérapie « istechfai »).</p> <p>Elle loue des locaux au marché ainsi qu'une concession pour l'utilisation d'un emplacement près de la plage.</p> <p>Un vide-fosse est aussi loué aux habitant.e.s (40 dinars la location).</p>	

Entité	Type	Existence	Appréciations sur l'état général	Appréciations genrées	Observations	Remarques sur la gestion et la propriété
				responsable du service des finances. Des élus ont proposé de mener des campagnes de sensibilisation pour le paiement des taxes.	<p>L'aéroport donne 6 mille dinars par an pour le service d'entretien fourni par la municipalité.</p> <p>Les subventions de l'État sont la seule source de fonds pour la municipalité.</p> <p>L'usine de production de câbles, selon une élue, donne un faible montant à la municipalité.</p>	
	Service de l'accueil du public et des renseignements d'ordre général.	Oui, un guichet situé à la droite de l'entrée.	Une jeune femme a été recrutée récemment. Elle communique avec les citoyennes et citoyens et les oriente vers les services compétents.	Une élue a pensé créer un espace informatisé où le citoyen peut consulter les documents qu'il désire.	Son rendement est apprécié et encouragé par les membres du conseil et les fonctionnaires.	
	Accès à l'information	Oui	L'affichage se fait sur tableaux à l'entrée ; une page Facebook dédiée à la commune, elle est active et actualisée. Un site web est en cours de construction.	<p>L'affichage précédant les sessions de participation se fait dans les cafés, les commerces, les écoles, la communication directe.</p> <p>Le chauffeur de la municipalité, l'agent de propreté et quelques membres du conseil se mobilisent pour l'affichage.</p> <p>La mise en forme des affiches n'est pas très attractive selon une élue.</p>	<p>L'accès à l'information est possible à travers le remplissage d'un formulaire précisant quelle sorte d'information est demandée.</p> <p>Le secrétaire général et la femme chargée du bureau de l'État civil assuraient cette mission.</p>	

Entité	Type	Existence	Appréciations sur l'état général	Appréciations genrées	Observations	Remarques sur la gestion et la propriété
	Mobilité / transport	Oui	<p>Les équipements de la municipalité sont en bon état.</p> <p>Les agents de propreté ne sont pas en sous-effectif. Il existe un camion pour la gestion des déchets et deux tracteurs.</p> <p>La municipalité vient d'acquérir 100 poubelles qui vont être installées en fonction des besoins et du nombre d'habitants par lotissement.</p>		<p>Les membres du conseil ont proposé lors d'une session le réaménagement du rond-point sur la route menant à l'aéroport avec des ramifications pour la création d'autres routes.</p> <p>Des correspondances adressées au Ministère de l'équipement pour un soutien à la création de ralentisseurs à proximité d'écoles et de collèges.</p> <p>Le montant étant élevé (90 000 dinars l'unité), le conseil l'a reporté. Pourtant le besoin est urgent au regard de la mobilisation citoyenne qui a abouti au blocage de la route par des riverains pendant une heure à proximité d'une école à Bouterfess où s'est produit un accident grave.</p>	
Les équipements socio-collectifs	Stade municipal	Oui, trois situés à Griger, Hammam et Aïn Sobh-Nad-hour.	Il s'agit de terrains en plein air non équipés de vestiaires et la plupart situés au milieu ou à proximité de quartiers résidentiels.	Pratique essentiellement masculine et dédiée au football.	<p>La municipalité intervient avec un tracteur pour aplanir les terrains.</p> <p>Un projet de construction de stade a été formulé dans le cadre du programme de développement CGDR, il est en cours d'examen.</p>	

Entité	Type	Existence	Appréciations sur l'état général	Appréciations genrées	Observations	Remarques sur la gestion et la propriété
	Salles de sport	Non				
	Piscine municipale	Non				
	Complexe sportif	Non				
	Maison de jeunes	Non				Une proposition est en attente de validation par le CGDR.
	Auberge de jeunesse	Non				
	Maison de la culture	Non				Une proposition de création de complexe culturel à proximité du collège et du cimetière des Anglais est en attente de validation par le CGDR.
	Bibliothèque municipale	Non				
	Théâtre municipal	Non				
	Salle de cinéma	Non				
	Musée	Non				
	Salle de spectacle	Non				
	Zoo	Non				
	Club d'enfants	Non				
	Jardin d'enfants	Non			Un jardin d'enfant privé pour l'ensemble de la commune	
	Centre de jeunesse/vacances/loisirs	Non				

Entité	Type	Existence	Appréciations sur l'état général	Appréciations genrées	Observations	Remarques sur la gestion et la propriété
	Club pour personnes âgées	Non				
	Dispensaire municipal	Oui 4 Chaque localité dispose d'un dispensaire.	Un dispensaire situé sur la route principale est à la charge du Ministère de la santé publique. Ferme à 13h à Aïn Sobh-Nadhour. Le dispensaire de Khaddouma construit et équipé, est actuellement fermé par manque de personnel qualifié.		Le travail des soignants se limite à administrer les traitements d'insuline, et ne travaillent qu'une demi-journée. Ceux qui veulent aller aux urgences ou pour bénéficier d'autres soins s'orientent vers l'hôpital régional de Tabarka.	Le terrain du dispensaire de la localité Aïn Sobh-Nadhour appartient à la municipalité et est mis à la disposition du ministère de la Santé publique.
Les équipements socio-économiques	Marché municipal couvert	Non				
	Marché municipal en plein air	Oui, 2 À Aïn Sobh-Nadhour et Aïn Snoussi	Les marchés hebdomadaires ne sont pas équipés de point d'eau. Il s'agit de terrains en plein air, situés à proximité du collège. Le marché d'Aïn Sobh-Nadhour est loué à un particulier qui assure sa gestion. Le marché d'Aïn Snoussi est un terrain appartenant à la municipalité.	Femmes et hommes travaillent aux marchés. Pas de conflit entre eux. Les femmes de Aïn Snoussi travaillent dans le domaine de l'agriculture mais elles restent à proximité de leurs habitats.		N'est pas la propriété de la municipalité mais il fait partie des domaines de l'État et est donné en concession à la commune qui loue les emplacements aux marchands. Le montant total de la location s'élève à 2000 dinars par an
	Centre de la femme rurale	Non			Il existait dans les années 1970 un centre « malbass » où les femmes tissaient des tapis et autres produits mais inexistant à présent.	

Entité	Type	Existence	Appréciations sur l'état général	Appréciations genrées	Observations	Remarques sur la gestion et la propriété
Les jardins et places publics	Jardins publics	Oui, 1 au milieu des lotissements du village.	En mauvais état, non gardé, non équipé (dépourvu de bancs, de poubelles et de clôture).	Des demandes de femmes habitant au village ont été adressées oralement aux membres du conseil, pour l'entretien et l'équipement de ce jardin. Cette proposition a été discutée à plusieurs reprises pendant les sessions de la commission de la propreté qui n'a effectué que quelques travaux d'entretien.	Les habitant.e.s déversent dans ce jardin de la terre, des déchets mais il ne peut être qualifié de « point noir » (décharge). Une élue conteste de faire porter la responsabilité aux citoyennes et citoyens, elle émet l'hypothèse qu'un jardin équipé et pourvu d'un point de vente ne peut être transformé en décharge.	
	Places	Non				
	Cimetières	Oui, 11 A Aïn Sobh-Nadhour Sabaa Mcheyekh Sidi Youssef 1 à côté du barrage Bouterfess Sidi Askar 1 cimetière chrétien appelé cimetière des anglais	Deux seulement sont clôturés avec un local indépendant et une citerne d'eau est située à proximité. Le cimetière chrétien est bien entretenu, clôturé et sous la supervision de la délégation.	Les femmes s'y rendent sans difficultés et les fréquentent beaucoup plus que les hommes selon une élue.		

Entité	Type	Existence	Appréciations sur l'état général	Appréciations genrées	Observations	Remarques sur la gestion et la propriété
	Espaces verts	Non		Puisque les zones sont exclusivement rurales, les espaces verts sont visibles partout, mais ne sont pas aménagés d'après plusieurs élu.e.s.		
	Parcs	Non	Un projet de création d'un parc est à l'étude par le commissariat régional du développement régional.			
Commission femmes, famille					Plusieurs membres de la commission ont démissionné, la présidente de la commission a continué ses activités en dépit du blocage provoqué par les membres. Les sessions participatives avec les femmes se font mensuellement et les sessions impliquant des représentant.e.s des instances ministérielles dépendent de leurs disponibilités.	
					La présidente de la commission a débuté ses activités avec une petite base de données constituée à partir des listes de parents d'élèves. Comme elle est enseignante, elle a eu, de par sa profession, la possibilité de noter leurs coordonnées téléphoniques (qu'elle demandait pour prévenir les parents en cas de problèmes ou d'explication).	
					L'une des activités phares de la commission était le dépistage du cancer du sein à l'occasion de la campagne annuelle « Octobre rose » à laquelle un nombre important de femmes a été convié, cinq d'entre elles ont eu un diagnostic mitigé ; après les sollicitations de la présidente auprès du corps médical, un médecin a pris en charge une partie des dépenses pour les analyses et les radios.	
					Il y a eu une session avec un coach en développement pour apprendre aux femmes la gestion de leur temps et la prise de confiance en soi.	
					La liste des données constituée par 20 femmes au départ a été développée par le bouche à oreille. Leur nombre s'élève actuellement à 60 appartenant aux différentes localités. Des points focaux ont été désignés par la présidente pour chaque localité, lesquels étaient présent.e.s aux sessions précédentes de la commission. L'âge des 60 femmes varie entre 25 et 45 ans.	
					La présidente a assisté à plusieurs formations (notamment liée à la lutte anti-corruption, par son activité dans un parti politique) et affirme que l'apport de la formation sur le genre lui a permis de comprendre que les idées de projets devraient émaner des besoins des femmes et qu'elle ne devrait pas chercher à faire des suggestions à leur place. Par conséquent, une nouvelle liste de femmes a été établie correspondante à leurs projets. Le groupe ayant le plus grand nombre correspond à des projets d'apiculture ; viennent ensuite l'élevage de moutons, la pâtisserie, et enfin la broderie et la couture. Les besoins étant la formation et la création de projets dans ces secteurs.	
					À cet effet, la présidente a fait appel aux représentant.e.s régionaux du MFFES et du ministère de l'agriculture, elle a aussi convié les membres d'une association qui accorde des micro-crédits pour une session participative avec les femmes, prévue pour fin octobre. Elle prend contact directement par téléphone avec les femmes.	

Entité	Type	Existence	Appréciations sur l'état général	Appréciations genrées	Observations	Remarques sur la gestion et la propriété
--------	------	-----------	----------------------------------	-----------------------	--------------	--

Elle pense aussi impliquer les femmes habitant dans les localités de Aïn Snoussi par exemple et d'emprunter une voiture de la municipalité, de coordonner avec son point focal pour le transport d'un groupe de femmes, le cas échéant, elle prévoit d'enregistrer une vidéo avant la session dans laquelle les femmes expriment leurs besoins et de la montrer avec leur accord à l'audience lors de la session.

La présidente envisage comme futures activités de la commission des secteurs qui ne confinent pas les femmes dans les champs de l'agriculture et de l'artisanat ou des métiers qui renforcent leurs rôles sociaux comme la cuisine. Comme elle a une ancienne élève douée en poésie, elle entreprend de former un club de lecture ou d'écriture selon les recommandations de la poétesse et d'impliquer les femmes dans le domaine culturel afin de les préparer à investir l'espace du complexe culturel (en attente de validation).

Elle prévoit aussi de faire des excursions avec des groupes de femmes appartenant à des localités différentes et de créer un échange entre des femmes de milieux différents, elle donne l'exemple d'une excursion qu'elle avait organisé entre les femmes de la localité d'Aïn Sobh-Nadhour et une association à Tabarka qui a été très bénéfique pour les femmes.

La présidente ne coordonne pas avec la commission de l'égalité compte tenue de la non-disponibilité de la présidente prise par son travail qui ne lui laisse que peu de temps libre. Certains membres de la commission organisent des sessions en dehors des horaires administratifs.

Commission égalité des chances entre les sexes

Sa présidente est animée de bonne volonté, elle affirme que la commission veille à fournir et traiter les femmes et les hommes de la même manière. Elle a fait en sorte d'imposer le recrutement de femmes contractuelles pour la propreté des plages, peu de temps après la création de la municipalité. Pour l'année 2019, cette tâche a été confiée à un particulier.

Autres

Le président de la commission des travaux qualifie la fréquentation des femmes de la municipalité de « timide » ; il prend l'exemple d'une localité appartenant à la commune nommée « Aïn Snoussi » et la longue distance qui la sépare de la municipalité (2h de route) ainsi que l'état défectueux des routes. Le prix du trajet en transport est élevé et représente un frein à la participation des femmes originaires de cette localité.

Il propose, pour les impliquer dans les affaires municipales, d'organiser des visites dans leurs localités qui seraient aussi une occasion de connaître leurs besoins. Par ailleurs, il affirme que les visites des femmes vivant à Aïn Sobh-Nadhour, qui s'est modernisée, sont plus fréquentes. Les femmes ont du mal à émettre des demandes ; les normes sociales font que la demande est perçue comme une forme de mendicité.

Les demandes non différenciées selon un élu interrogé concernent d'abord le service de santé (les consultations ne sont possibles qu'une fois par semaine) et l'évacuation des déchets

Les femmes de la localité, d'après une élue, se sentent toujours chargées d'une mission de service : « elles sont au service des autres », lorsqu'elles s'orientent vers la municipalité, cela n'est jamais pour demander un service pour elles ou auquel elles ont pensé. Autrement dit, elle traverse la municipalité mais ne s'investit pas dans les affaires municipales. Une élue constate par ailleurs une évolution des pratiques et une hausse au niveau de la fréquentation et précise que seules les femmes d'Aïn Sobh-Nadhour se présentent au local.

**Programme pour un leadership municipal inclusif
avec l'appui des Affaires mondiales Canada**

Immeuble IRIS, 3ème étage rue du Lac Malären, Tunis, Tunisie
Tel : +216 71 860 245 / +216 71 860 243 / Fax : +216 71 860 242

Email : cilg@cilg-international.org - Site web : www.cilg-international.org